

## **Avis d'Appel à Projet**

### **Dispositif d'hébergement et de suivi en parrainage des mineurs non accompagnés (MNA) et jeunes majeurs**

Le Département de l'Ardèche lance un appel à projet relatif au dispositif d'hébergement et de suivi en parrainage des mineurs non accompagnés (MNA) et jeunes majeurs.

Dès la mise en place du protocole d'accord entre l'ADF (Association des Départements de France) et le Gouvernement en mai 2013, le Département de l'Ardèche s'est fortement engagé politiquement, humainement et financièrement pour prendre en charge les MNA et leur offrir le maximum de possibilité pour s'insérer dans la société française.

#### **1/ Qualité et adresse de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation**

Département de l'Ardèche  
Quartier la Chaumette  
BP 737  
07007 PRIVAS CEDEX

#### **2/ Objet de l'appel à projet**

Le présent appel à projet concerne la création d'un réseau d'accueillants en parrainage pour une vingtaine de mineurs non accompagnés, de jeunes majeurs en attente de régularisation ainsi que de jeunes majeurs en voie d'autonomisation ayant bénéficié d'une régularisation de leur droit au séjour.

Le dispositif d'hébergement et de suivi en parrainage s'inscrit dans le cadre légal suivant :

- article L221-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles (CASF),
- article L112-3 du CASF : « [...] La protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge. »,
- article L313-1, L313-1-1 et suivants du CASF.

#### **3/ Critères de sélection et modalités d'évaluation des projets**

Les critères d'évaluation des projets et leur pondération sont les suivants :

##### **A-1) qualité du projet (60 %) :**

- compréhension du besoin,
- capacité à promouvoir l'action d'hébergement et d'accompagnement en parrainage pour les MNA,
- capacité à mobiliser le réseau associatif local pour aboutir à l'objectif fixé,
- qualité des évaluations,
- capacité d'établir en permanence les liens indispensables avec le Département,
- capacité à mettre en œuvre le projet au cours dans les délais impartis,
- les compétences et qualifications mobilisées,
- capacité d'innovation,
- l'implantation du projet sur l'ensemble du Département.



A-2) soutenabilité financière du projet (20 %) :

- budget d'exploitation

A-3) compétences du candidat (20 %) :

- réalisations passées et expériences antérieures justifiant du savoir-faire requis,
- connaissance du territoire et de ses acteurs,
- participation à des réseaux.

#### **4/ Délai de réception, modalités de dépôt des projets et pièces justificatives exigibles**

Le dossier de réponse doit être déposé **au plus tard le 28 juillet 2017 à 12h00**

- soit par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://ardeche.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.do>

Pour les questions liées à une remise électronique de leur offre, les candidats peuvent contacter le Service Commande Publique, Achats et Approvisionnements (☎ 04 75 66 75 67, [scpaa@ardeche.fr](mailto:scpaa@ardeche.fr)).

- soit par voie postale à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Département de l'Ardèche  
Direction de l'Immobilier des Achats et des Moyens  
Pôle des mines  
Route des mines, BP737  
07007 PRIVAS CEDEX

Le candidat indiquera sur l'enveloppe l'intitulé de l'appel à projet et « Ne pas ouvrir ».

NB : les candidats qui souhaitent déposer leur dossier en main propre peuvent le faire les jours ouvrés, de 9 h à 12 h et de 13 h30 à 16 h 30.

En application de l'article R 313-4-3 du Code de l'action sociale et des familles, chaque candidat, personne physique ou morale adresse en une seule fois, par lettre recommandée avec avis de réception ou par tout autre moyen permettant d'attester de la date de réception, les documents suivants :

##### **1°Concernant la candidature :**

- A) les documents permettant de l'identifier, notamment un exemplaire de ses statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;
- B) une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du CASF ;
- C) une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L. 313-16, L. 331-5, L. 471-3, L. 472-10, L. 474-2 ou L. 474-5 du CASF ;
- D) une copie de la dernière certification aux comptes s'il y est tenu en vertu du code de commerce ;
- E) des éléments descriptifs de son activité dans le domaine social et médico-social et de la situation financière de cette activité ou de son but social ou médico-social tel que résultant de ses statuts lorsqu'il ne dispose pas encore d'une telle activité.



## 2° Concernant le projet :

- A) tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges ;

- B) un état descriptif des principales caractéristiques de leur projet, comportant notamment un bilan financier, un plan de financement du projet, un budget prévisionnel en année pleine de fonctionnement, les comptes annuels consolidés de l'organisme gestionnaire, en cas d'extension ou transformation d'un service existant, les incidences sur le budget d'exploitation de ce service et tout élément permettant de vérifier la soutenabilité financière du projet.

- C) le cas échéant, l'exposé précis des variantes proposées et les conditions de respect des exigences minimales que ces dernières doivent respecter ;

- D) dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération envisagées.

## 5/ Modalités de consultation des documents constitutifs de l'appel à projet

Le présent appel à projet est publié aux recueils des actes administratifs du Département de l'Ardèche.

Cet avis et l'ensemble des documents qui compose l'appel à projet (cahier des charges et son annexe) sont consultables et téléchargeables à l'adresse suivante : <https://ardeche.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.do>, et peuvent être remis dans un délai de huit jours aux personnes qui en font la demande par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Département de l'Ardèche  
Direction de l'Immobilier des Achats et des Moyens  
Pôle des mines  
Route des mines, BP737  
07007 PRIVAS CEDEX

## 6/ Précisions complémentaires ou questions « techniques »

Les candidats peuvent solliciter des informations complémentaires, **au plus tard le 21 juillet 2017 à 16h00**, auprès de Madame Nathalie HALLARD (☎ 04 75 66 97 23, [nhallard@ardeche.fr](mailto:nhallard@ardeche.fr)) et/ou de Monsieur Didier BELIN (☎ 04 75 66 97 08, [dbelin@ardeche.fr](mailto:dbelin@ardeche.fr)).

## 7/ Calendrier

Les dates mentionnées ci-dessous sont prévisionnelles et susceptibles de modification :

- Date prévisionnelle de réunion de la commission d'information et de sélection : entre le 28 août et le 8 septembre 2017,
- Date prévisionnelle de la notification de l'autorisation et information aux candidats non retenus : courant octobre 2017,
- Date prévisionnelle d'opérationnalité : novembre 2017.

